

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 09 février 2024**

Date convocation : 05 février 2024	<i>neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	Absent(e)s et représenté(e)s : Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Votants : 8	Excusé(e)s : Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART
Pour : 8	Absent(e)s :
Contre : 0	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET
Abstentions : 0	

Objet: Régie de recettes 2023 du Village de gîtes au budget annexe (tarification).

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'à la suite de la fin du contrat de Délégation de service public relatif à la gestion du village de gîtes au 31 décembre 2022, la commune devait réaliser des démarches complexes pour en reprendre la gestion.

Il était matériellement impossible d'être prêt légalement au 1^{er} janvier 2023.

Il convient aujourd'hui de régulariser la tarification des produits proposés à la clientèle pour l'année 2023 destinée à la régie de recettes (pièce jointe).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord sur la tarification des produits destinés à la clientèle du Village de gîtes pour l'année 2023 telle qu'exposée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture
le <u>13/02/2024</u>
et publié ou notifié

François Rouveyrol



Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol